



Tromperie sur l'achat d'une voiture

Par **francoisdevin**, le **11/02/2008** à **14:25**

J'ai été victime d'un abus de confiance lors de l'achat d'une voiture d'occasion, Renault ESPACE 2.0 GPL RTE 2000.

En effet, sur l'annonce figurait la présence de la climatisation, le 15 Décembre (date de l'achat) j' ai fait usage du chauffage plutôt que de la clim, et il s'avère qu' elle est absente.

D'autre part, le vendeur m' avait assuré lors de la vente que la distribution avait été refaite récemment (j' en attends toujours les factures), et aujourd' hui je suis contraint d' emmener le véhicule chez mon garagiste pour changement de la courroie de distribution (une estimation autour de 700 euros de travaux).

quelle demarche suivre?

merci

Par **Jurigaby**, le **11/02/2008** à **14:30**

Bonjour.

Faite valoir le manquement du vendeur à son obligation de délivrance d'une conforme par envoi d'une lettre recommandée AR et le cas échéant, saisissez le juge de proximité.

Par **pitraceg**, le **21/06/2013** à **19:40**

j'ai acheté chez un professionnel un citroen berlingo de 90 cv or la carte grise indique 75 cv

Par **Lag0**, le **22/06/2013** à **09:06**

Bonjour pitraceg,

La moindre des politesses quand on arrive sur un forum est de dire bonjour, de poser sa question et de remercier par avance.

Dans votre message, rien de tout ça, même pas de question...